

Ministry of Education  
Early Years and Child Care  
Division  
315 Front Street West, 11<sup>th</sup> floor  
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation  
Division de la petite enfance et de la  
garde d'enfants  
315, rue Front Ouest, 11<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 0B8



**2019 : EYCC05**

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :**

Directrices générales et directeurs généraux de  
l'administration, GSMR et CADSS  
Directrices et directeurs et (ou) gérantes générales et  
gérants généraux, GSMR et CADSS

**EXPÉDITRICES :**

Jill Dubrick  
Directrice, Direction de l'intégration des programmes et  
des services pour la petite enfance et la garde d'enfants  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

Becky Doyle  
Directrice, Direction de la responsabilité financière et de  
l'analyse des données  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

**DATE :**

Le 7 juin 2019

**OBJET :**

**Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants,  
modifications apportées à l'entente de paiement de  
transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants  
et mises à jour des lignes directrices relatives au  
financement des services de garde d'enfants et des  
centres pour l'enfant et la famille ON y va**

Pour donner suite à l'annonce du Premier ministre du 27 mai 2019, j'ai le plaisir de fournir les allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants (voir l'annexe A: Allocations de 2019 pour la garde d'enfants). Les modifications dans la note de service EYCC02 pour la garde d'enfants et la petite enfance annoncées le 18 avril 2019 concernant le partage des coûts avec les municipalités et le seuil administratif sont reportées au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette décision donnera aux partenaires municipaux plus de temps pour planifier en conséquence et trouver des économies et des gains d'efficacité avant que ces ajustements ne prennent effet. Cela s'ajoute aux efforts de réduction du fardeau administratif que le ministère de l'Éducation mettra en œuvre en 2019.

En 2019, le ministère de l'Éducation investira plus de 1,8 milliard de dollars pour les services de garde d'enfants et les programmes de la petite enfance. Du 1,8 milliard, 1,69 milliard de dollars sera investi dans la garde d'enfants incluant :

- 1,07 milliard de dollars au titre de l'allocation générale;
- 270 millions de dollars pour soutenir l'expansion des services de garde d'enfants;
- 26 millions de dollars au titre du financement de base pour les agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées;
- 100 millions de dollars au titre du financement de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- 208 millions au titre du financement pour l'augmentation salariale et la Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial.

Des investissements additionnels pour la garde d'enfants et la petite enfance incluent :

- 141,5 millions de dollars sont investis dans les programmes pour la petite enfance
- 35 millions de dollars sont investis en 2019 afin de soutenir les programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance hors réserve dirigée par des organismes autochtones.

Les ministères, les agences et les partenaires de paiement de transfert sont tous censés réfléchir différemment à la manière dont les programmes et les services peuvent être fournis de manière durable et améliorée, afin de générer des gains d'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le gouvernement s'efforce de mettre en place un système de paiement de transfert efficace, transparent et responsable, qui permettra une prise de décision fondée sur des preuves et réduira les coûts et le fardeau administratif. Au moment où la province prend des mesures pour moderniser et transformer ses propres opérations, elle s'attend à ce que les partenaires de la prestation de services fassent de même - pour identifier et réaliser les possibilités d'économies, d'amélioration de la prestation des services et de meilleurs résultats pour les clients et utilisateurs. Nous sommes heureux de collaborer avec nos partenaires afin de trouver des solutions qui faciliteront la vie des familles et respecteront les contribuables.

À l'appui de ces investissements, vous trouverez dans la présente trousse :

- les allocations de 2019 pour la garde d'enfants (annexe A);
- le calendrier budgétaire de 2019 et les modifications correspondantes à l'entente pluriannuelle de paiement de transfert pour les services de garde d'enfants;
- la Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2019 (« Ligne directrice sur les services de garde »);
- le résumé des principaux changements apportés à la Ligne directrice sur les services de garde (annexe B);
- la Ligne directrice sur le financement et les pratiques administratives des centres pour l'enfant et la famille ON y va de 2019 à l'intention des gestionnaires de système de services de 2019 (« Ligne directrice ON y va »);
- le résumé des principaux changements apportés à la Ligne directrice ON y va (annexe C);
- les exigences relatives au protocole de communication (annexe D);
- certaines données provenant du sondage de 2018 sur les services de garde agréés (annexe E);
- le modèle de plan des services en français le cas échéant (modèle distinct);
- les rapports sur les états financiers de 2018 des centres pour l'enfant et la famille ON y va et des services de garde d'enfants.

## **Modifications importantes pour 2019**

### ***Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE)***

Comme l'annonçait le budget de 2019, la province met en place le nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE). Le nouveau crédit d'impôt ASGE remboursera à environ 300 000 familles jusqu'à 75 % de leurs frais admissibles de garde d'enfants et leur permettra d'avoir accès à une gamme d'options en matière de services de garde, y compris dans des centres, en milieu familial et dans des camps. Les Ontariens et Ontariennes pourront demander le crédit d'impôt ASGE lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus, à compter de l'année d'imposition 2019. À partir de l'année d'imposition 2021, l'Ontario donnera aux familles le choix de demander et de recevoir de l'aide financière plus rapidement, sous forme de paiements anticipés réguliers répartis tout au long de l'année. De plus amples renseignements au sujet du crédit d'impôt ASGE seront fournis au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

### ***Nouveau plan pour la garde d'enfants et mises à jour à la formule de financement pour la garde d'enfants***

De plus, la province travaille sur un nouveau plan pour la garde d'enfants qui répond aux besoins des familles et qui rend leur vie plus facile en fournissant des services de garde d'enfants plus abordables, en augmentant le nombre d'options et l'accessibilité des services de garde d'enfants, en réduisant les formalités et le fardeau administratifs, ainsi qu'en améliorant la qualité des services de garde et en fournissant des services qui répondent à des normes élevées.

En réponse aux commentaires du secteur et afin d'assurer l'alignement avec le nouveau plan pour la garde d'enfants, le ministère envisagera également en 2019 des mises à jour à la formule de financement pour la garde d'enfants qui tiendraient compte des commentaires du secteur et de la réduction du fardeau administratif. Ces mises à jour contribueraient à assurer une distribution plus équitable, plus prévisible, plus transparente et plus adaptable du financement des services de garde d'enfants partout en Ontario.

## ***Report de la planification du système de services***

Le ministère reporte l'obligation de soumettre, avant le 30 juin 2019, un plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance jusqu'à nouvel ordre. Les GSMR et CADSS ne seront pas tenus de soumettre un plan au ministère cette année. Les exigences de planification du système de services seront revues dans le cadre de l'examen quinquennal mandaté de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.

Le ministère est conscient que certains GSMR et CADSS ont déjà complété leur plan et serait intéressé à recevoir ces plans sur une base volontaire. Les plans peuvent être soumis en tout temps à [serviceplans@ontario.ca](mailto:serviceplans@ontario.ca).

## ***Mises à jour du Système de gestion des services de garde d'enfants de l'Ontario (SGSGEO) et Système de paiement de transfert***

En 2019, le ministère explorera la possibilité de mettre à jour le Système de gestion des services de garde d'enfants de l'Ontario (SGSGEO) pour appuyer la réduction du fardeau administratif ainsi que la responsabilisation et l'efficacité globales des activités de programme.

Le ministère prévoit également effectuer une transition vers un nouveau système en ligne pour élaborer et distribuer les ententes de paiement de transfert, et ce en alignement avec les efforts plus larges d'efficacité du gouvernement susmentionnés. Les renseignements au sujet de cette transition seront fournis au cours des prochaines semaines.

Nous avons hâte de partager de plus amples renseignements sur ces initiatives saisissantes et notre nouveau plan pour la garde d'enfants avec nos partenaires à mesure qu'ils seront disponibles.

**Mises à jour de la trousse pour les services de garde d'enfants et de la petite enfance**  
**Modifications apportées à la trousse pour les services de garde d'enfants**

- A. Mises à jour des éléments des données de la formule de financement pour la garde d'enfants
- B. Modifications au financement de soutien à la stabilisation des frais
- C. Mises à jour des objectifs des services contractuels
- D. Financement de l'augmentation salariale et réduction du fardeau administratif
- E. Maintien du financement de base pour les services de garde d'enfants en milieu familial agréés et données mises à jour
- F. Changements relatifs à la priorisation des organismes sans but lucratif

**A. Mises à jour des éléments des données de la formule de financement pour la garde d'enfants**

La formule de financement pour la garde d'enfants actuelle comprend divers éléments de données. En 2019, la formule a été mise à jour avec les données du recensement de 2016 de Statistique Canada (p.ex. le seuil de faible revenu, la superficie du territoire, le niveau de scolarité) et les données du ministère des Finances (p.ex. les projections démographiques, les données de collectivité rurale et petite taille). Ces éléments de données mises à jour entraîneront des modifications correspondant aux allocations de 2019 pour la garde d'enfants des GSMR/CADSS.

**B. Modifications au financement de soutien à la stabilisation des frais**

Le financement du soutien à la stabilisation des frais était une allocation de transition unique destinée à faire face aux augmentations des frais des parents résultant de l'augmentation du salaire minimum requis.

Le 31 mars 2019, l'engagement à l'égard du financement du soutien à la stabilisation des frais a pris fin. De cette façon, le financement pourra être dirigé directement vers les enfants et servira à maintenir des services de garde d'enfants abordables et accessibles pour les familles de la province.

L'allocation pour le soutien à la stabilisation des frais et un flux de trésorerie ont été prévus pour la période allant de janvier à mars 2019 dans le cadre des allocations de 2019 pour la garde d'enfants. Les exigences de production de rapports relatives à la stabilisation des frais concernent également la période allant de janvier à mars 2019. Le financement du soutien à la stabilisation des frais versé aux GSMR/CADSS après le 31 mars 2019 sera recouvré.

### **C. Mises à jour des objectifs de services contractuels**

Afin de soutenir l'exécution en temps opportun des ententes de service et du versement des paiements, une démarche modifiée concernant les objectifs de services contractuels a été mise en œuvre en 2018. Des objectifs de services ont été attribués par le ministère en fonction des objectifs négociés précédemment et établis par le ministère et les GSMR/CADSS. Cette démarche se poursuivra en 2019 et tous les objectifs de service sont inclus à la fin de l'annexe C de l'entente de paiement de transfert.

La démarche de cette année permettra de maintenir les avantages de la réduction du fardeau administratif obtenus grâce à la démarche de 2018, mais tiendra compte des modifications aux allocations de financement, à la suite de l'introduction de nouvelles données, pour faire en sorte que les objectifs révisés reflètent les réalités sur le terrain.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la formule de financement des services de garde d'enfants a été mise à jour à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada et de celles du ministère des Finances. Les objectifs en matière d'allocation générale sont fondés sur les objectifs de 2018 et rajustés proportionnellement à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation en pourcentage de l'allocation générale par rapport à 2018 (moins les territoires non érigés en municipalité et les petites installations de distribution d'eau).

Les objectifs du plan d'expansion et de l'AGJE sont fondés sur les objectifs indiqués dans les ententes de paiement de transfert pour les services de garde d'enfants signées en 2018.

Le ministère étudiera les changements à apporter à la démarche relative aux objectifs des services contractuels afin de l'harmoniser avec tout changement proposé à la suite de la révision de la formule de financement des services de garde d'enfants. D'autres renseignements sur cette nouvelle démarche seront fournis à une date ultérieure.

Consultez la ligne directrice pour obtenir de plus amples renseignements.

#### **D. Financement de l'augmentation salariale et réduction du fardeau administratif**

En 2019, le financement de l'augmentation salariale se fera aux niveaux actuels. En outre, en 2019, l'obligation qu'ont les GSMR/CADSS de suivre le processus de demande déterminé par le ministère concernant l'augmentation salariale/Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial sera éliminée. Les GSMR/CADSS seront chargés de déterminer l'admissibilité à l'augmentation salariale/Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial conformément à leurs politiques et à leurs processus locaux. Ces modifications sont conformes aux efforts de réduction du fardeau administratif déployés à l'échelle du gouvernement et accroissent la flexibilité générale des gestionnaires de système de services pour ce qui est de la prestation de l'augmentation salariale/Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial. Consultez la ligne directrice pour obtenir de plus amples renseignements.

#### **E. Maintien du financement de base pour les services de garde d'enfants en milieu familial agréés et données mises à jour**

Le financement du fonctionnement pour 2018 a été augmenté afin de soutenir un modèle de financement de base permettant aux agences de services de garde en milieu familial agréés de soutenir l'attribution d'un financement stable et prévisible et d'aider les agences à prévoir, à planifier et à recruter activement plus de fournisseurs. Ce financement sera maintenu dans l'enveloppe budgétaire de 2019.

2019 : Note de service EYCC05 : Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants, modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants et lignes directrices relatives au financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va



La méthode de répartition du financement de fonctionnement pour les services de garde en milieu familial agréés n'a pas changé en 2019. Les allocations du financement de base pour les services de garde en milieu familial agréés continuent à être basées sur le financement de référence actuel de 6 900 dollars par nombre de foyers actifs pour les agences de services de garde en milieu familial.

Les données du sondage sur les services de garde agréés mené en 2017 ont servi de fondement pour déterminer les allocations du financement de base pour les services de garde en milieu familial agréés en 2018. Comme ce sondage est mis à jour chaque année, les données de 2018 ont servi à déterminer les allocations de 2019.

S'appuyant sur les commentaires du secteur, le ministère est heureux de mettre certaines données de 2018 à la disposition de tous les gestionnaires de système de services. Veuillez consulter l'annexe E pour voir certaines des données tirées du sondage sur les services de garde agréés mené en 2018.

#### **F. Changements relatifs à la priorisation des organismes sans but lucratif**

En septembre 2018, le seuil maximal pour les organismes à but lucratif qui était utilisé pour aider les GSMR et les CADSS à maintenir des niveaux de dépenses pour ces organismes à but lucratif pour l'année 2015 a été supprimé.

Conformément à cette orientation, nous avons également supprimé la priorisation des exploitants d'organismes sans but lucratif dans d'autres catégories de financement, notamment :

- le financement en immobilisations en milieu communautaire associé à l'AGJE et aux programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones (anciennement, le programme Cheminer ensemble);
- le financement des capacités;
- le financement de la transformation.

Les gestionnaires de système de services locaux pourront accorder le financement des services de garde d'enfants aux fournisseurs agréés qui sont les mieux placés pour répondre aux priorités et aux besoins locaux. Ils peuvent continuer d'exercer leur discrétion à l'égard des fournisseurs avec lesquels ils concluent des ententes d'achat de services.

2019 : Note de service EYCC05 : Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants, modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants et lignes directrices relatives au financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va

## **Changement relatifs aux centres pour l'enfant et la famille ON y va**

Les changements relatifs aux centres pour l'enfant et la famille ON y va comprennent :

- G.** Modifications apportées aux exigences en matière de dotation dans les centres ON y va
- H.** Services de garde d'enfants de relève offerts dans les centres ON y va
- I.** Mises à jour de la ligne directrice de centres ON y va

Le ministère s'est engagé à soutenir les centres pour l'enfant et la famille ON y va pour s'assurer que les enfants, les parents et les responsables aient accès à des programmes de porte ouverte gratuits basés sur le jeu et accès à des renseignements sur les services communautaires et spécialisés pertinents. Afin d'aider les gestionnaires de système de services à répondre aux besoins de leurs collectivités, des modifications aux exigences en matière de dotation et aux règles régissant la prestation de services de garde de relève dans les centres ON y va sont apportées en 2019.

### **G. Modifications apportées aux exigences en matière de dotation dans les centres ON y va**

À compter de maintenant, la période de transition pendant laquelle il faut s'assurer que les centres pour l'enfant et la famille ON y va emploient au moins un EPEI dans chaque centre passera de trois à cinq ans. Ainsi, chaque centre pour l'enfant et la famille ON y va devra employer au moins un EPEI d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En plus d'une prolongation de la période de transition mentionnée ci-dessus, le ministère introduit une disposition visant à soutenir le maintien en poste du personnel de longue date des programmes pour l'enfant et la famille. Les GSMR et les CADSS peuvent désormais accorder une exemption de l'obligation d'un EPEI pour les centres ON y va en employant un membre du personnel pour superviser les services de base obligatoires qui n'est pas un EPEI mais qui possède au moins 10 ans d'expérience, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans un programme pour l'enfant et la famille.

Pour être admissible, un membre du personnel doit avoir été employé pendant au moins 10 ans, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans un ou plusieurs programmes pour l'enfant et la famille suivants :

- Centres de la petite enfance de l'Ontario
- Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles
- Centres de ressources pour la garde d'enfants
- Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur

Veillez noter que les membres du personnel ne peuvent disposer de droits acquis que dans le centre où ils sont employés ou ont déjà été employés et y retournent. Cette disposition ne s'applique pas aux nouvelles recrues pour des postes qui superviseront la prestation des services de base obligatoires liés à l'apprentissage et au développement de la petite enfance, ou à des personnes ayant déjà été membres de l'Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, dont la membreship a été suspendue, annulée ou révoquée, ou qui ont démissionné ou laissé leur adhésion expirer. De plus, cette exemption ne s'applique pas à ceux qui ont satisfait aux exigences en matière de formation pour être inscrits en tant que membres de l'Ordre mais ne sont pas devenus membres.

#### **H. Services de garde d'enfants de relève offerts dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va**

À compter de maintenant, les GSMR et les CADSS auront la possibilité de continuer de travailler avec des fournisseurs de services afin d'offrir des services de garde d'enfants de relève en tant que lien personnalisé avec la communauté dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va. Les services de garde d'enfants de relève visent à soutenir les parents qui ont besoin de services de garde à court terme ou occasionnels pour leurs enfants.

Les GSMR et les CADSS qui choisissent d'exercer cette option détermineront les sites qui offriront de tels services et qui seront financés pour les offrir en se fondant sur les plans de services locaux et les besoins de la collectivité. Les services de garde d'enfants de relève doivent être offerts dans le cadre actuel des services de garde d'enfants non agréés et répondre aux exigences législatives et réglementaires de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et aux règlements connexes.

De plus amples renseignements sur ces modifications sont inclus dans le document ON y va : Ligne directrice sur le financement et les pratiques administratives à l'intention des gestionnaires du système de services (2019).

### **I. Mise à jour de la Ligne directrice ON y va**

Afin d'aider les gestionnaires de système de services à répondre aux besoins de leurs collectivités, le ministère publie une mise à jour 2019 de la *Ligne directrice sur le financement et les pratiques administratives des centres pour l'enfant et la famille ON y va* à l'intention des gestionnaires de système de services. Comme l'indique la note de service EYCC02 : Les mises à jour 2019 pour les allocations pour la garde d'enfants et la petite enfance comprennent :

- la prestation de services de garde d'enfants de relève;
- la modification des exigences en matière de dotation pour les éducateurs ou les éducatrices de la petite enfance inscrits (EPEI).

Des mises à jour ont également été apportées aux éléments suivants :

#### **Nouvelle section « Soutenir les programmes et services »**

La Ligne directrice ON y va comprend désormais une nouvelle section intitulée « Soutenir les programmes et services » qui fournit de l'information sur les programmes, les services et les réseaux qui soutiennent la prestation des programmes des centres pour l'enfant et la famille ON y va dans les collectivités de l'Ontario.

#### **Nouvel élément relatif à la production des données dans le SIFE**

Les GSMR et les CADSS sont désormais tenus de rendre compte du nombre de nouveaux sites de centres pour l'enfant et la famille ON y va au moment de la production de leur rapport intérimaire et de leurs états financiers dans le SIFE. Pour de plus amples renseignements sur ces mises à jour, veuillez consulter la ligne directrice ON y va de 2019.

## **Financement pour les programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones (anciennement, le programme Cheminer ensemble)**

Le financement pour les programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones sera désormais pris en compte dans les annexes budgétaires de 2019, ainsi que dans les lignes directrices pour les services de garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la famille ON y va.

Le cas échéant, la confirmation des allocations de financement des programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones pour l'année 2019 figure à l'annexe D1 (ou ont déjà été reçues dans le cadre des ententes ON y va pour l'exercice 2018-2019). Les GSMR et les CADSS dont le financement en immobilisation a été transféré en 2019 à partir de 2018 verront que ce transfert a été pris en compte à l'annexe D1 pour l'année 2019.

Les GSMR et les CADSS qui ont reçu du financement pour des programmes pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones peuvent maintenant trouver les renseignements relatifs au financement en immobilisations en milieu communautaire, à la souplesse du financement et aux exigences de production de rapports dans la Ligne directrice ON y va.

## **Modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde**

En 2018, le ministère a conclu des ententes pluriannuelles assorties d'un processus budgétaire annuel afin de simplifier le processus d'entente de paiement de transfert et de réduire le fardeau administratif. L'an dernier, les municipalités ont signé et retourné leurs ententes pluriannuelles de paiement de transfert. En 2019, aucune autre signature n'est requise.

Cette année, le ministère de l'Éducation fournit des annexes énonçant les modifications apportées aux ententes\*, notamment :

- l'annexe B contenant une mise à jour énonçant le nouveau montant maximal de financement et tout changement nécessaire aux coordonnées de la personne-ressource;

2019 : Note de service EYCC05 : Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants, modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants et lignes directrices relatives au financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va

- l'annexe C contenant une mise à jour énonçant les nouveaux renseignements relatifs au programme;
- l'annexe D contenant une mise à jour énonçant les allocations de 2019 pour les services de garde d'enfants et, au besoin, le financement des programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones;
- l'annexe E : Plan de paiement contenant une mise à jour énonçant les dates de paiement pour 2019;
- l'annexe F : Rapports contenant une mise à jour retirant les prévisions budgétaires et fournissant les dates d'échéance des rapports pour 2019.

*\*Le ministère collaborera avec les GSMR et les CADSS relativement aux questions ou aux préoccupations découlant des modifications apportées aux ententes de paiement de transfert. Toutefois, si un GSMR ou un CADSS est en désaccord avec la totalité ou une partie des nouvelles annexes, il pourra résilier l'entente en donnant un préavis à la province dans les 30 jours suivant la production des nouvelles annexes.*

### **Modèle de plan pour les services en français**

Dans les régions désignées aux termes de la *Loi sur les services en français* (LSF), les GSMR et les CADSS doivent se conformer aux exigences particulières décrites dans leurs ententes de services. Pour ces GSMR et CADSS admissibles, le modèle de plan pour les services en français est joint à la présente trousse à titre de modèle distinct.

### **Flux de trésorerie mensuel pour la garde d'enfants et la petite enfance**

#### ***Garde d'enfants***

Le flux de trésorerie mensuel pour le financement de fonctionnement des services de garde sera mis à jour selon le calendrier budgétaire révisé de 2019 dans l'entente pluriannuel de paiement de transfert pour les services de garde une fois que le délai de 30 jours au cours duquel le GSMR ou le CADSS a le droit de résilier l'entente sera écoulé.

## **ON y va**

L'entente de paiement de transfert pour les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille qui a été distribuée en septembre 2017 et ses modifications ultérieures sont des ententes pluriannuelles qui comprennent les allocations de financement approuvées pour 2018 et 2019. Les allocations de 2019 demeurent en vigueur et continueront d'être réparties selon le plan de paiement décrit en détail dans l'entente de paiement de transfert.

Les conseillères pour la petite enfance et les analystes financiers sont les personnes-ressources du ministère en ce qui concerne les services de garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la famille ON y va. Veuillez donc leur faire parvenir toutes vos questions ou vos préoccupations; la liste des coordonnées se trouve sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#).

### **Rapports sur les états financiers de 2018 des centres pour l'enfant et la famille ON y va et des services de garde d'enfants**

La date limite de remise de vos états financiers est le 15 juillet 2019. Les instructions relatives aux états financiers comprennent des renseignements sur les éléments suivants :

- les directives sur l'accès aux formulaires d'états financiers de 2018 et leur présentation;
- les documents du SIFE à transmettre au ministère;
- le sommaire des modifications apportées aux formulaires d'états financiers de 2018 concernant les services de garde d'enfants.

En plus des documents du SIFE susmentionnés, les GSMR et les CADSS doivent présenter les renseignements suivants, comme le précisent la Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2018 et la Ligne directrice sur le financement et les pratiques administratives à l'intention des gestionnaires du système de services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille (2018), dès qu'ils seront disponibles :

- des états financiers vérifiés, y compris le rapport des vérificateurs et les notes afférentes aux états financiers;
- une lettre de recommandation produite par les vérificateurs externes après la vérification. S'il est impossible de fournir cette lettre, une confirmation écrite qui en explique la raison est requise;
- un rapport de vérification spéciale (rapport de mission de vérification ou d'examen) qui présente la ventilation des dépenses et autres restrictions préparé conformément à la méthode de comptabilité d'exercice modifiée du ministère. Afin d'aider les GSMR et les CADSS à préparer le rapport de mission de vérification requis pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va, un modèle Excel sera fourni par votre analyste financier.

Les CADSS doivent également présenter les documents suivants afin de justifier le remboursement aux territoires non érigés en municipalités (TNEM). Il convient de noter que cette exigence ne s'applique pas aux GSMR. Les CADSS peuvent présenter les documents suivants sous forme électronique ou papier :

- budget de 2018 du CADSS approuvé (ne s'applique pas aux GSMR);
- répartition des taxes pour l'année 2018 (ne s'applique pas aux GSMR).

Veillez faire parvenir la documentation exigée susmentionnée à l'adresse :

[childcarefunding@ontario.ca](mailto:childcarefunding@ontario.ca)



## **Mesures relatives à la production tardive de rapports**

Si le ministère ne reçoit pas les états financiers dans les 30 jours suivant la date d'échéance du 15 juillet 2019, le financement pourrait être retenu du flux de trésorerie régulier du GSMR ou du CADSS conformément à la politique de dépôt tardif énoncée à l'annexe F de vos ententes de services de garde d'enfants et de centres pour l'enfant et la famille ON y va pour l'année 2018.

Une fois que les états financiers ont été remis, le ministère reprendra le processus de paiement mensuel normal et inclura le montant retenu dans le prochain paiement mensuel.

Si vous n'êtes pas en mesure de produire vos états financiers avant le 15 juillet 2019 en raison de circonstances atténuantes ou si vous avez des questions concernant le processus de dépôt ou de préparation de rapport, veuillez en informer votre analyste financier.

Votre collaboration continue est essentielle dans la prestation des programmes pour la garde d'enfants et des programmes ON y va dans l'ensemble de la province. Nous nous réjouissons de notre collaboration continue dans le soutien aux enfants et à leurs familles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### ***Original signé par***

Jill Dubrick  
Directrice, Direction de l'intégration  
des programmes et des services  
pour la petite enfance et la garde  
d'enfants  
Ministère de l'Éducation

Becky Doyle  
Directrice, Direction de la  
responsabilité financière et de  
l'analyse des données  
Ministère de l'Éducation

c. c. : Conseillères pour la petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants  
Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

### Annexe A : Allocations de 2019 pour la garde d'enfants

GSMR/CADSS	Allocation générale	Plan d'expansion	Financement de base pour les Agences de services de garde en milieu familial agréées	AGJE	Soutien à la stabilisation des frais (janvier à mars)	Allocation d'augmentation salariale et SASGMF	Administration d'augmentation salariale et SASGMF	Financement total de 2019
Ville de Brantford	8,050,691	2,210,874	276,000	814,224	107,268	1,693,976	75,430	13,228,463
Ville de Cornwall	7,438,929	2,133,757	82,800	774,265	61,351	923,745	57,375	11,472,222
Ville du Grand Sudbury	15,758,252	3,556,618	82,800	1,272,900	162,698	2,453,982	148,453	23,435,703
Ville de Hamilton	46,281,946	12,513,432	1,062,600	4,532,030	500,458	8,043,346	346,488	73,280,300
Ville de Kawartha Lakes	4,973,037	1,280,953	-	508,148	42,677	782,322	25,574	7,612,711
Ville de Kingston	8,539,169	2,184,244	124,200	862,094	141,362	2,051,745	97,938	14,000,752
Ville de London	31,988,227	8,127,938	503,700	3,045,232	441,831	7,433,193	277,075	51,817,196
Ville d'Ottawa	78,583,288	18,668,940	5,637,300	6,978,626	1,093,714	17,315,818	855,325	129,133,011
Ville de Peterborough	8,318,638	2,179,542	420,900	792,960	100,750	1,617,246	70,933	13,500,969
Ville de St. Thomas	6,117,219	1,862,961	124,200	612,468	66,439	1,039,792	46,967	9,870,046
Ville de Stratford	4,243,950	1,202,454	55,200	403,390	37,242	574,255	32,599	6,549,090
Ville de Toronto	303,999,271	74,966,213	5,927,100	28,671,036	2,767,542	42,629,943	2,052,797	461,013,902
Ville de Windsor	29,841,037	7,885,795	255,300	2,898,295	303,507	5,132,145	241,025	46,557,104
Comté de Bruce	3,808,885	1,066,304	165,600	367,754	48,582	813,338	39,763	6,310,226
Comté de Dufferin	3,365,643	802,189	69,000	312,808	42,970	793,783	30,164	5,416,557
Comté de Grey	5,346,974	1,513,209	262,200	524,127	72,802	1,241,082	53,706	9,014,100
Comté de Hastings	8,692,028	2,149,236	289,800	850,081	81,460	1,457,072	61,269	13,580,946
Comté de Huron	3,498,900	844,339	103,500	331,673	46,085	639,342	28,193	5,492,032
Comté de Lambton	12,128,518	2,284,822	262,200	785,434	107,396	1,596,663	79,696	17,244,729
Comté de Lanark	3,945,963	1,241,907	269,100	415,906	49,422	825,900	38,769	6,786,967
Comté de Lennox et Addington	3,386,778	978,455	138,000	356,493	31,149	481,237	24,826	5,396,938
Comté de Northumberland	4,436,779	1,048,836	62,100	413,322	42,813	821,020	32,196	6,857,066
Comté d'Oxford	5,836,593	1,596,105	110,400	583,299	49,193	683,980	50,916	8,910,486
Comté de Renfrew	5,655,309	1,586,183	110,400	553,768	60,036	946,049	40,313	8,952,058
Comté de Simcoe	26,310,475	7,066,672	434,700	2,516,655	344,022	5,737,618	259,095	42,669,237
Comté de Wellington	13,179,475	3,606,201	262,200	1,144,194	131,205	2,269,753	95,414	20,688,442
Municipalité de district de Muskoka	3,613,535	1,035,745	103,500	364,130	28,908	487,107	25,863	5,658,788

2019 : Note de service EYCC05 : Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants, modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants et lignes directrices relatives au financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va

GSMR/CADSS	Allocation générale	Plan d'expansion	Financement de base pour les Agences de services de garde en milieu familial agréées	AGJE	Soutien à la stabilisation des frais (janvier à mars)	Allocation d'augmentation salariale et SASGMF	Administration d'augmentation salariale et SASGMF	Financement total de 2019
Municipalité de Chatham-Kent	11,656,480	2,099,531	-	753,654	74,881	1,272,777	55,617	15,912,940
Comté de Norfolk	5,748,005	1,959,385	103,500	595,908	50,287	813,007	29,046	9,299,138
Municipalité régionale de Durham	40,130,367	10,767,897	565,800	3,557,033	658,632	11,384,624	412,006	67,476,359
Municipalité régionale de Halton	33,427,657	7,639,674	552,000	2,696,403	764,792	11,771,714	529,295	57,381,535
Municipalité régionale de Niagara	28,386,259	6,444,910	476,100	2,526,240	298,700	4,648,461	250,340	43,031,010
Municipalité régionale de Peel	110,855,003	28,437,720	2,277,000	10,816,011	1,226,691	18,953,608	716,945	173,282,978
Municipalité régionale de Waterloo	34,634,839	8,066,693	2,566,800	3,058,723	473,368	6,625,142	337,660	55,763,225
Municipalité régionale de York	82,359,508	20,031,887	662,400	7,766,486	1,383,653	23,694,245	954,147	136,852,326
Comtés unis de Leeds et Grenville	5,240,665	1,369,386	75,900	521,362	77,802	1,241,599	55,179	8,581,893
Comtés unis de Prescott et Russell	5,915,305	1,758,511	186,300	593,348	105,422	1,439,107	67,580	10,065,573
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	4,152,821	1,099,316	-	353,961	24,453	383,196	28,600	6,042,347
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	7,813,960	2,101,479	117,300	746,570	56,148	905,394	48,863	11,789,714
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	7,311,604	2,083,124	248,400	727,364	102,492	1,444,375	63,383	11,980,742
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	4,202,823	1,032,082	165,600	407,842	16,323	220,112	20,716	6,065,498
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	5,620,175	1,487,555	165,600	527,757	57,650	869,126	41,342	8,769,205
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	5,722,465	1,121,386	131,100	441,638	39,080	604,506	25,358	8,085,533
Conseil des services du district de Kenora	5,646,169	1,645,135	-	494,973	14,433	192,051	29,869	8,022,630
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	4,566,275	1,494,215	27,600	420,859	21,852	341,882	13,534	6,886,217
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	2,628,188	665,457	-	262,983	11,130	182,358	6,115	3,756,231
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	11,144,747	2,839,274	82,800	1,045,572	81,384	1,218,236	69,410	16,481,423
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>1,074,502,824</b>	<b>269,738,541</b>	<b>25,599,000</b>	<b>100,000,000</b>	<b>12,502,055</b>	<b>198,690,972</b>	<b>8,943,167</b>	<b>1,689,976,558</b>

2019 : Note de service EYCC05 : Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants, modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants et lignes directrices relatives au financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va

## **Annexe B : Modifications apportées à la ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2019**

Veillez noter ce qui suit : Le tableau ci-dessous, qui tient compte des changements importants apportés à la ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2019, ne vise pas à faire état de tous les changements.

<b>SECTION</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MODIFICATIONS APPORTÉES</b>	<b>PAGE</b>
Section 1 : Introduction	Introduction	<ul style="list-style-type: none"><li>• (NOUVEAU) Objectif de la ligne directrice et note sur le fait que la ligne directrice ne tient pas compte des modifications réglementaires proposées affichées au Registre de la réglementation de l'Ontario du 4 avril au 19 mai 2019.</li><li>• Un article particulier sur la <i>Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance</i> a été supprimé et remplacé par une synthèse de la Loi.</li></ul>	8  8
	Services en français	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date d'échéance mise à jour pour les plans de services en français de 2019</li></ul>	9
	Formule de financement pour la garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transférée dans la section des pratiques administratives du ministère (y compris le tableau relatif à la marge de manœuvre financière)</li></ul>	S. O.

SECTION	DESCRIPTION	MODIFICATIONS APPORTÉES	PAGE
Section 2 : Exigences en matière de pratiques administratives	Calendrier des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élimination des prévisions budgétaires</li> <li>Mise à jour du cycle de présentation des rapports financiers : Les prévisions budgétaires révisées s'appellent désormais rapport intérimaire et les dates d'échéance de soumission des documents requis ont été mises à jour.</li> </ul>	11 11
	Rajustements en cours d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>(NOUVEAU) Ajout d'une politique prévoyant de ne plus traiter les ententes qui ne sont pas signées et reçues dans l'année civile à laquelle elles sont émises (c.-à-d. un an après la date d'entrée en vigueur). <b>Remarque : Comme il n'y a pas d'obligation de signer les modifications apportées à l'entente en 2019, la politique ne s'applique pas en 2019.</b></li> </ul>	11-12
	Mesures relatives à la production tardive de rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élimination des pénalités pour le dépôt tardif de l'entente de transfert de paiement en 2019, puisqu'aucune signature n'est requise.</li> </ul>	12-13
	Objectifs de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de la mise à jour de la démarche relative aux objectifs aux fins de l'allocation générale, du plan d'expansion et de l'AGJE.</li> </ul>	13-17
	Paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de nouveau langage concernant le moment où le paiement sera effectué</li> </ul>	21
	Dépenses inadmissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le langage concernant les dépenses inadmissibles d'organismes ayant un lien de dépendance a été retiré de certains articles de la ligne directrice et ajouté à la section sur les pratiques administratives, car il s'applique à tous les financements.</li> </ul>	23
	Formule de financement pour la garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>(NOUVEAU) Création d'une section visant à décrire la formule de financement pour la garde d'enfants, comprenant une mention relative à l'intention de revoir la formule de financement pour la garde d'enfants en 2019.</li> </ul>	25
	Marge de manœuvre financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>(NOUVEAU) Création d'une section sur la marge de manœuvre financière, comprenant le retrait du tableau relatif à la marge de manœuvre financière dans l'introduction et une explication de ce tableau.</li> </ul>	25-29
Section 3 : Plan d'expansion des services de garde d'enfants	Objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mis à jour pour tenir compte des éléments de financement pour l'année 2019.</li> </ul>	32
	Disposition de report	<ul style="list-style-type: none"> <li>La section a été retirée, car tous les fonds doivent être dépensés en cours d'année.</li> </ul>	S. O.
	Mécanismes de responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de la démarche en matière des objectifs pour l'année 2019.</li> </ul>	33-35

2019 : Note de service EYCC05 : Allocations révisées de 2019 pour la garde d'enfants, modifications apportées à l'entente de paiement de transfert pour 2019 pour les services de garde d'enfants et lignes directrices relatives au financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va

SECTION	DESCRIPTION	MODIFICATIONS APPORTÉES	PAGE
Section 4 : Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	Priorités (et dans l'ensemble de la ligne directrice)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait de l'exigence de statut d'organisme sans but lucratif pour les projets/exploitants</li> </ul>	37
	Report des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>La disposition sur le report des fonds a été retirée pour l'année 2019.</li> </ul>	40
	Mécanismes de responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de la démarche en matière des objectifs pour l'année 2019.</li> </ul>	41-42
Section 5 : Programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones	Objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme est renommé Programmes pour la garde d'enfants pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones (anciennement le programme Cheminer ensemble).</li> </ul>	45
	Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des précisions ont été fournies sur la façon dont les fonds de fonctionnement et d'immobilisations peuvent être dépensés et sur la souplesse que comporte chacune des enveloppes budgétaires.</li> </ul>	45-47
Section 6 : Soutien à la stabilisation des frais	Soutien à la stabilisation des frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mises à jour sur le financement sont incluses. À la fin de l'exercice 2018-2019 (31 mars 2019), l'engagement en matière de financement pour le soutien à la stabilisation des frais a pris fin.</li> </ul>	49
	Méthode de calcul de l'allocation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du processus de recouvrement. Le financement du soutien à la stabilisation des frais versé aux GSMR/CADSS après le 31 mars 2019 sera recouvré à même le flux de trésorerie futur.</li> </ul>	49
	Exigences de production de rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait de l'exigence en matière de déclaration du pourcentage moyen d'évitement de l'augmentation des frais.</li> </ul>	49

SECTION	DESCRIPTION	MODIFICATIONS APPORTÉES	PAGE
Section 7 : Prestation de services de base	Vérification du revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mises à jour permettant l'harmonisation avec le changement de nom du crédit d'impôt fédéral.</li> </ul>	58
	Camps et programmes de loisirs pour enfants (et dans l'ensemble de la ligne directrice)	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'expression « loisirs pour enfants » a remplacé « loisirs autorisés » conformément au Règlement de l'Ontario 138/15.</li> </ul>	65
	Frais de fonctionnement général : Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait de la priorité au secteur sans but lucratif</li> </ul>	69
	Financement de base des services de garde en milieu familial agréés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout d'un lien pour consulter les données du sondage de 2018 sur les services de garde d'enfants agréés</li> <li>Des précisions ont été ajoutées au sujet du pouvoir discrétionnaire des GSMR/CADSS de conclure de nouvelles ententes d'achat de services avec des agences de services de garde en milieu familial.</li> </ul>	71
			72
	Dépenses inadmissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait des dépenses inadmissibles, qui ont été déplacées dans la section sur les pratiques administratives.</li> </ul>	73
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des précisions ont été fournies concernant l'élaboration de politiques relatives à l'allocation équitable des frais généraux de fonctionnement aux titulaires de permis dans leur collectivité.</li> </ul>	74	
Section 9 : Augmentation salariale/Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF)	Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plafond salarial a été mis à jour afin de tenir compte du plafond salarial de 2019 correspondant à l'échelon supérieur de la grille salariale existante des éducatrices et éducateurs des conseils scolaires pour les EPEI travaillant dans le cadre des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein.</li> </ul>	105
	Processus de demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mis à jour avec la nouvelle approche pour la demande d'augmentation salariale.</li> </ul>	108

SECTION	DESCRIPTION	MODIFICATIONS APPORTÉES	PAGE
Document technique de 2019 sur la formule de financement pour les services de garde d'enfants	Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses modifications reliées à des mises à jour en 2019.</li> </ul>	Annexe D



**Annexe C : Modifications apportées à la ligne directrice sur le financement et les pratiques administratives des centres pour l'enfant et la famille ON y va pour l'année 2019**

<b>SECTION</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MODIFICATIONS APPORTÉES</b>	<b>PAGE</b>
SECTION 1 : INTRODUCTION	Stratégie de marque, communications et site Web	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de sections sur la stratégie de marque, le site Web et les communications avec le secteur.</li> </ul>	4
SECTION 1 : INTRODUCTION	Services en français	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacé à la section 3 : Cadre de travail des centres pour l'enfant et la famille ON y va</li> </ul>	20
SECTION 1 : INTRODUCTION	Réseaux régionaux de langue française	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacé à la section 4 : Programmes et services de soutien</li> </ul>	25
SECTION 1 : INTRODUCTION	Programmes et services aux Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renommé : Programmes pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones</li> <li>• Déplacé à la section 4 : Programmes et services de soutien</li> <li>• Ajout d'information sur le financement pour les immobilisations en milieu communautaire, la souplesse de financement et les exigences en matière de production de rapports</li> </ul>	23
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Services de base obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation des priorités en matière de services de base obligatoires</li> </ul>	10
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Engagement des parents et des responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision au langage sur la prestation des services de base obligatoires</li> </ul>	11
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Établir des liens pour les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision au langage sur la prestation des services de base obligatoires</li> </ul>	11
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Approche Les écoles d'abord	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du langage concernant le processus de demande de financement en immobilisations communautaires.</li> </ul>	12
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Services de garde d'enfants de relève	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout d'une section sur la prestation de service de garde d'enfants de relève</li> </ul>	15

SECTION	DESCRIPTION	MODIFICATIONS APPORTÉES	PAGE
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Dotation en éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révisions du langage sur le respect de l'exigence</li> <li>• Mises à jour de l'exemption pour les EPEI</li> <li>• Inclusion d'une disposition des droits acquis</li> </ul>	16
SECTION 3 : CADRE DE TRAVAIL DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA	Programme de formation complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révisions du langage sur le programme</li> </ul>	19
SECTION 4 : SOUTENIR LES PROGRAMMES ET SERVICES	Soutenir les programmes et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion d'une nouvelle section fournissant de l'information sur les programmes, les services et les réseaux qui appuient la prestation des programmes des centres pour l'enfant et la famille ON y va.</li> <li>• Les nouvelles sections comprennent des renseignements sur le programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants, le programme d'immobilisations communautaires des centres pour l'enfant et la famille ON y va, les programmes pour l'enfant et la famille gérés par des organismes autochtones, les réseaux régionaux de langue française et les Centres d'excellence.</li> </ul>	22
SECTION 7 : PRODUCTION DES DONNÉES	Production des données dans le SIFE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion de nouveaux éléments sur la production des données dans le SIFE pour les nouveaux centres et sur la disposition des droits acquis</li> </ul>	45
ANNEXE A	Nombre total de nouveaux centres pour l'enfant et la famille ON y va	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion d'une définition pour les nouveaux centres pour l'enfant et la famille ON y va</li> </ul>	47

## **Annexe D : Exigences relatives au protocole de communication**

Toutes les annonces publiques au sujet d'investissements provinciaux et fédéraux dans les services destinés à la petite enfance et à la garde d'enfants en Ontario représentent des occasions de communication conjointes pour le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, les conseils scolaires, le gestionnaire des services municipaux regroupés et le conseil d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS), les municipalités et les partenaires communautaires.

### ***Communications publiques***

Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires ne devraient pas diffuser de communiqués de presse ou toute autre communication publique destinée aux médias en ce qui concerne les investissements importants pour la petite enfance et les services de garde d'enfants sans :

- I. communiquer d'abord avec le ministère de l'Éducation à [EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca) concernant l'intention de communiquer publiquement ces investissements importants pour la petite enfance et les services de garde d'enfants;
- II. signaler publiquement le rôle joué par le ministère de l'Éducation dans l'octroi de ce financement;
- III. inviter la ministre de l'Éducation à participer à tout événement relatif à votre annonce d'investissement.

Le ministère de l'Éducation peut également décider de diffuser son propre communiqué de presse ou d'organiser son propre événement au sujet du financement accordé aux projets de la petite enfance et aux services de garde d'enfants, en plus de ceux qui sont rédigés par les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires.

L'objectif de ce protocole est de promouvoir le rôle du ministère de l'Éducation et des partenaires dans la création de nouveaux services de garde d'enfants et de programmes pour la petite enfance dans la communauté.

## ***Annonces et événements majeurs***

**Important** : En ce qui concerne tous les investissements importants en matière de services de garde d'enfants, la ministre de l'Éducation doit être invitée à l'événement le plus rapidement possible. Les invitations doivent être envoyées à [EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca) et un exemplaire doit être transmis à votre conseillère pour la petite enfance. Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR et les CADSS ainsi que les partenaires communautaires recevront un avis quant à la participation de la ministre au moins quatre à six semaines avant leur événement d'ouverture. Si la date de votre événement doit changer et que la ministre y avait été invitée, vous devrez confirmer le changement en écrivant à l'adresse électronique susmentionnée.

Si la ministre de l'Éducation ne peut assister à l'événement, l'invitation pourrait être envoyée à un représentant du gouvernement qui communiquera avec votre municipalité, votre conseil scolaire, votre GSMR ou CADSS ou votre partenaire communautaire afin de coordonner les détails (p. ex., pour une annonce conjointe). Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR et les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à retarder leurs annonces de sorte que la ministre ou un député provincial puisse y assister; l'objectif principal est de s'assurer que la ministre est au courant de cette possibilité d'annonce.

## ***Autres événements***

Pour toute autre occasion de communication publique à l'intention des médias, comme les pelletées de terre, une invitation à votre événement local doit parvenir à la ministre de l'Éducation par courriel ([EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca)) à au moins trois semaines d'avis. Encore une fois, envoyez un exemplaire à votre conseillère pour la petite enfance. Notez que si jamais la date de votre événement doit être modifiée et que la ministre y avait été invitée, vous devrez confirmer le changement en écrivant à l'adresse électronique susmentionnée.

Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à retarder les événements de cette catégorie de manière à ce que la ministre puisse y assister. Seule une invitation est requise; il n'est pas nécessaire d'obtenir une réponse pour tenir l'événement.

Le présent protocole de communication ne remplace pas les partenariats déjà en place entre les parties prenantes et le ministère de l'Éducation. Les conseillères pour la petite enfance régionales et le personnel régional responsable de la délivrance des permis de services de garde d'enfants doivent être considérés comme les principaux points de contact pour les événements et doivent être informés conformément aux processus en place.

### ***Reconnaissance du soutien***

Dans toute communication aux médias, écrite ou verbale, sur les nouveaux investissements, il faut signaler le soutien du gouvernement de l'Ontario. De même, les annonces des GSMR et des CADSS liées au financement obtenu par l'entremise de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants doivent indiquer clairement que les contributions proviennent du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada. Cette reconnaissance s'applique, notamment, à tout rapport, discours, matériel promotionnel ou audiovisuel, ou à toute annonce ou autre communication Web ou publique. Pour ce qui est des interactions mineures sur les médias sociaux et des messages diffusés dans les médias sociaux où le contenu est limité (comme Twitter, etc.), les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à mentionner le soutien du gouvernement. De plus, lors des communications faites en réaction (p. ex., lors d'un appel d'un média), les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas l'obligation de signaler le soutien du gouvernement, quoiqu'une telle mention soit appréciée.

**Annexe E : Nombre de foyers actifs affiliés avec des agences de services de garde en milieu familial agréés, en date du 31 mars 2018**

Source des données : Sondage de 2018 sur les services de garde agréés (GSMR et CADSS)

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
Ville de Brantford	Tartan Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Home Child Care - Brantford	40
<b>Total pour la ville de Brantford</b>			<b>40</b>
Ville de Cornwall	City of Cornwall/Ville de Cornwall	City of Cornwall Private Home Daycare	12
<b>Total pour la ville de Cornwall</b>			<b>12</b>
Ville du Grand Sudbury	Jubilee Heritage Family Resources	Jubilee Heritage Family Resources - Village Home Child Care	12
<b>Total pour la ville du Grand Sudbury</b>			<b>12</b>
Ville de Hamilton	Galbraith Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Home Child Care - Stoney Creek	23
Ville de Hamilton	Today's Family - Caring for Your Child	Today's Family Private Home Day Care	90
Ville de Hamilton	Golfwood Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Home Child Care - Hamilton	41
<b>Total pour la ville de Hamilton</b>			<b>154</b>
Ville de Kingston	Limestone Advisory for Child Care Programs	Kid's Care Network Private Home Day Care	9
Ville de Kingston	Cataraqui Valley Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Home Child Care	9
<b>Total pour la ville de Kingston</b>			<b>18</b>
Ville de London	London Smiles Daycare Services Inc. O/A WeeWatchPrivate Home Day Care-London Est	WEE WATCH ENRICHED HOME CHILD CARE - LONDON EST	14
Ville de London	Dream Weavers Day Care Inc. - O/A Wee Watch Enriched Home Child Care-London Ouest	Dream Weavers Day Care Inc. - O/A Wee Watch Enriched Home Child Care-London Ouest	14
Ville de London	London Children's Connection Inc.	COMMUNITY HOME CHILD CARE	45
<b>Total pour la ville de London</b>			<b>73</b>
Ville d'Ottawa	Rural Family Connections Inc.	Metcalfe Home Day Care	49
Ville d'Ottawa	Glebe Parents' Day Care Centre	Parents' Home Child Care of Ottawa	16
Ville d'Ottawa	Children's Village of Ottawa-Carleton	Children's Village of Ottawa-Carleton Home Child Care Program	93
Ville d'Ottawa	Weslock Day Care Services Inc	Wee Watch Private Home Daycare - Kanata/Hunt Club	65
Ville d'Ottawa	Patricia Harrison Day Care Services Inc.	Wee Watch Nepean	45

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
Ville d'Ottawa	Centrepointe Child Care Corporation	Centrepointe Home Care Agency	61
Ville d'Ottawa	Community Child Care of Ottawa	Community Child Care of Ottawa	34
Ville d'Ottawa	CITY VIEW CENTRE FOR CHILD & FAMILY SERVICES	CITY VIEW CENTRE FOR CHILD & FAMILY SERVICES - HOME CARE	39
Ville d'Ottawa	Les services à l'enfance Grandir Ensemble	Agence de garde « La Maisonnée »	79
Ville d'Ottawa	Canadian Mothercraft of Ottawa-Carleton	Mothercraft Ottawa Private Home Day Care	55
Ville d'Ottawa	ODAWA Native Friendship Centre	ODAWA Sweetgrass Home Child Care	10
Ville d'Ottawa	Global Child Care Services/Services globaux pour enfants	Global Home Child Care	105
Ville d'Ottawa	Bilberry Daycare Services Inc.	Wee Watch Private Home Day Care-East	33
Ville d'Ottawa	Andrew Fleck Child Care Services	Andrew Fleck Home Child Care	103
Ville d'Ottawa	Alison Baroudi	TotLot Licensed Childcare Inc.	30
<b>Total pour la ville d'Ottawa</b>			<b>817</b>
Ville de Peterborough	Compass Early Learning and Care	Kawartha Child Care Services - Home Child Care Program	40
Ville de Peterborough	Wentworth Day Care Services Inc.	Wee Watch Private Home Day Care - Peterborough	21
<b>Total pour la ville de Peterborough</b>			<b>61</b>
Ville de St. Thomas	St. Thomas Early Learning Centre	EARLY LEARNING CENTRE - ELGIN HOME CHILD CARE PROGRAM	18
<b>Total pour la ville de St. Thomas</b>			<b>18</b>
Ville de Stratford	Perth County Advisory Group for Family Services	PERTH CARE FOR KIDS LICENCED HOME CHILD CARE SERVICE	8
<b>Total pour la ville de Stratford</b>			<b>8</b>
Ville de Toronto	744990 Ontario Limited (Circles In the Sun Child Care Services)	Circles In The Sun Day Care Services (PHDC)	8
Ville de Toronto	Day Care Connection (Toronto) Inc.	Day Care Connection - PHDC	39
Ville de Toronto	FAMILY DAY CARE SERVICES	Family Day Care Services - Home Child Care (PHDC)	215
Ville de Toronto	Heritage Home Child Care Services	Heritage Home Child Care Services	27
Ville de Toronto	Kathy Gamblen Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise)	Kathy Gamblen Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise)	6

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
Ville de Toronto	Margaret Ann Todd Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise)	Margaret Ann Todd Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise)	20
Ville de Toronto	Morna Day Care Services/Wee Watch Franchise	Morna Day Care Services - PHDC	15
Ville de Toronto	There's no Place Like Home Inc. (Muppets)	Muppets Private Home Day Care Agency, 1492 Victoria Park Avenue	24
Ville de Toronto	Rexdale Home Child Care Agency	Rexdale Home Child Care Agency (PHDC)	41
Ville de Toronto	Valleywood Drive Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise)	Valleywood Drive Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise)	2
Ville de Toronto	Humber Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise) (PHDC)	Humber Day Care Services Inc. (PHDC)	6
Ville de Toronto	Network Child Care Services	Network Child Care Services - PHDC	67
Ville de Toronto	Swirling Leaves Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchises Inc.)	Swirling Leaves Day Care Services Inc. (Wee Watch Franchise PHDC)	19
Ville de Toronto	McKay Crescent Day Care Services Inc.	McKay Crescent Day Care Services Inc.	17
Ville de Toronto	Twinkle Stars Private Home Day Care	Twinkle Stars Private Home Day Care	71
Ville de Toronto	Plato Adult Education Centre (West End Home Child Care Services)	Plato Adult Education Centre (West End Home Child Care Services) (PHDC)	44
Ville de Toronto	Macaulay Child Development Centre (The)	Macaulay Child Development Centre (The) (PHDC)	110
Ville de Toronto	VILLE DE TORONTO	Toronto Home Child Care Agency (#0000415) (City of Toronto)	193
<b>Total pour la ville de Toronto</b>			<b>924</b>
Ville de Windsor	LaSalle Day Care Services Inc.	LaSalle Day Care Services Inc. (Wee Watch)	11
Ville de Windsor	Windsor East Day Care Services Inc.	Windsor East Day Care Services Inc. (Wee Watch)	12
Ville de Windsor	Great Beginnings Child Centered Co-operative Inc.	Great Beginnings Child Centered Co-operative Inc - Home Child Care Program	14
<b>Total pour la ville de Windsor</b>			<b>37</b>
Comté de Bruce	COMTÉ DE BRUCE	Corporation of the County of Bruce - Private Home Day Care	24
<b>Total pour le comté de Bruce</b>			<b>24</b>
Comté de Dufferin	904758 Ontario Inc.	Kreative Kids PHDC	10



GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
<b>Total pour le comté de Dufferin</b>			10
Comté de Grey	COMTÉ DE GREY	Corporation of the County of Grey - Private Home Day Care	38
<b>Total pour le comté de Grey</b>			38
Comté de Hastings	Family Space Quinte Incorporated	Family Space Home Child Care	31
Comté de Hastings	TRENTON MILITARY FAMILY RESOURCE CENTRE	Trenton Military Family Resource Centre	0
Comté de Hastings	Kristina Schwartz	Little Lambs Home Daycare	11
<b>Total pour le comté de Hastings</b>			42
Comté de Huron	COMTÉ DE HURON	HURON COUNTY COMMUNITY HOME CHILD CARE	15
<b>Total pour le comté de Huron</b>			15
Comté de Lambton	MAPLE STREET DAY CARE SERVICES INC.	WEE WATCH ENRICHED HOME CHILD CARE	15
Comté de Lambton	Lambton Rural Child Care	LAMBTON RURAL CHILD CARE - HOME CHILD CARE	23
<b>Total pour le comté de Lambton</b>			38
Comté de Lanark	Children's Resources on Wheels Inc.	Children's Resources on Wheels	14
Comté de Lanark	2463968 Ontario Inc.	Natural Connections Childcare	25
<b>Total pour le comté de Lanark</b>			39
Comté de Lennox et Addington	The Hub Child & Family Centre	Prince Edward Child Care Services Home Child Care	4
Comté de Lennox et Addington	Lennox & Addington Resources For Children	Lennox and Addington Resources for Children Home Child Care	16
<b>Total pour le comté de Lennox et Addington</b>			20
Comté de Northumberland	Northumberland Day Care Services Inc.	Wee Watch Private Home Day Care - Northumberland	6
Comté de Northumberland	Cook's School Day Care Inc.	Cooks Home Child Care Agency	3
<b>Total pour le comté de Northumberland</b>			9
Comté d'Oxford	Oxford Community Child Care Inc.	OXFORD COMMUNITY CHILD CARE	16
<b>Total pour le comté d'Oxford</b>			16
Comté de Renfrew	Comté de Renfrew	County of Renfrew Licensed Home Child Care	5
Comté de Renfrew	Petawawa Military Family Resource Centre Incorporated	Petawawa Military Family Resource Centre Private Home Day Care	11

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
<b>Total pour le comté de Renfrew</b>			16
Comté de Simcoe	Arlene Willson Day Care Services Inc. - Wee Watch Enriched Home Ch Care (Barrie)	Arlene Willson Day Care Services Inc. - Wee Watch Enriched Home Child Care	23
Comté de Simcoe	655561 Ontario Ltd. - Simcare Private Home Day Care Agency	655561 Ontario Ltd. - Simcare Private Home Day Care	24
Comté de Simcoe	Jemcare Day Care Services Inc. - Wee Watch Orillia/Midland	Jemcare Day Care Services Inc. - Wee Watch Enriched Home Childcare	16
<b>Total pour le comté de Simcoe</b>			63
Comté de Wellington	The Corporation of the County of Wellington	The Corporation of the County of Wellington - Wellington Home Child Care	38
<b>Total pour le comté de Wellington</b>			38
Municipalité de district de Muskoka	La municipalité de district de Muskoka	Muskoka Home Child Care Agency	15
<b>Total pour la municipalité de district de Muskoka</b>			15
Conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane	Corporation de la ville de Hearst	Hearst Family Care Agency	2
Conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DISTRICT DES SERVICES SOCIAUX DE COCHRANE	Northern Treasures Licensed Home Child Care Program	15
<b>Total pour le conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane</b>			17
Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	YMCA of Northeastern Ontario	YMCA, Home Child Care Services	13
Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	Melanie Ross	Friends Forever Childcare	18
Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	Corporation des services de garde d'enfants de Nipissing Ouest/WNCC Corp.	WNCCC - Service de garde - Home Child Care	5

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
<b>Total pour le conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing</b>			36
Conseil d'administration de district des services sociaux de Parry Sound	Parry Sound District Social Services Administration Board	Child Care Resources - Home Child Care	24
<b>Total pour le conseil d'administration de district des services sociaux de Parry Sound</b>			24
Conseil d'administration de district des services sociaux de Sault Ste. Marie	Child Care Algoma	Child Care Algoma - Home Child Care	24
<b>Total pour le conseil d'administration de district des services sociaux de Sault Ste. Marie</b>			24
Conseil d'administration de district des services sociaux de Timiskaming	CENTRE POUR ENFANTS TIMISKAMING CHILD CARE	Centre pour enfants Timiskaming Home Child Care	19
<b>Total pour le conseil d'administration de district des services sociaux de Timiskaming</b>			19
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	MANITOULIN FAMILY RESOURCES INC	Manitoulin Family Resources - Manitoulin Child Care	4
<b>Total pour le conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury</b>			4
Comté de Norfolk	Haldimand-Norfolk Resource Education and Counselling Help (H-N R.E.A.C.H.)	Haldimand-Norfolk REACH - Private Home Day Care	15
<b>Total pour le comté de Norfolk</b>			15
Municipalité régionale de Durham	Susan McLeod Day Care Services Incorporated	Wee Watch Private Home Day Care - Pickering	22
Municipalité régionale de Durham	Kathy Powell Day Care Services Inc.	Wee Watch Private Home Day Care - Whitby	43
Municipalité régionale de Durham	Tisha Etherington Day Care Services Inc.	Wee Watch - Oshawa/Bowmanville	17
<b>Total pour la municipalité régionale de Durham</b>			82
Municipalité régionale de Halton	974938 Ontario Inc.	Little Leaders PHDC	34
Municipalité régionale de Halton	Cathy Halovanic	A Child's Place P.H.D.C.	8
Municipalité régionale de Halton	Halton Day Care Services Inc.	Halton Day Care Services	19

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
Municipalité régionale de Halton	MILTON COMMUNITY RESOURCE CENTRE	Cherish Private Home Day Care	8
<b>Total pour la municipalité régionale de Halton</b>			<b>69</b>
Municipalité régionale de Niagara	Arsenault & Fitcyk Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Home Child Care - Niagara	33
Municipalité régionale de Niagara	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE NIAGARA	Regional Niagara Home Child Care	36
<b>Total pour la municipalité régionale de Niagara</b>			<b>69</b>
Municipalité régionale de Peel	Maverine Guerreiro	Childspec Licensed Home Daycare Services	10
Municipalité régionale de Peel	Marian Fountain Day Care Services Inc.	Wee Watch Private Home Day Care - Paulins	20
Municipalité régionale de Peel	Paradise Home Day Care Services Inc.	Wee Watch - Milton	10
Municipalité régionale de Peel	Melanie DiMarco Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Child Care - Brampton	106
Municipalité régionale de Peel	For Kid's Sake Day Care Services Inc.	For Kid's Sake Day Care Services Inc.	48
Municipalité régionale de Peel	Kids Kare Home Day Care Agency Ltd.	Kids Kare Home Day Care Agency Ltd.	32
Municipalité régionale de Peel	Friendly Faces Day Care Services Inc. o/a Wee Watch	Friendly Faces Day Care Services Inc.	6
Municipalité régionale de Peel	Caring for Kids Non-Profit Private Home Day Care	Caring for Kids Non-Profit Private Home Day Care	33
Municipalité régionale de Peel	Bronte Day Care Services Inc.	Wee Watch - Oakville	6
<b>Total pour la municipalité régionale de Peel</b>			<b>271</b>
Municipalité régionale de Waterloo	Galt Day Care Services Inc.	Wee Watch Enriched Home Child Care Cambridge	16
Municipalité régionale de Waterloo	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE WATERLOO	Home Child Care Program	328
Municipalité régionale de Waterloo	Reid Day Care Services Inc.	WEE WATCH- Waterloo and Central Kitchener	13
Municipalité régionale de Waterloo	Kinder Day Care Services Inc.	Wee Watch - Kitchener	15

GSMR/CADSS	Nom du titulaire du permis	Agence de services de garde en milieu familial	Nombre de foyers actifs
<b>Total pour la municipalité régionale de Waterloo</b>			<b>372</b>
Municipalité régionale de York	Hand in Hand Home Child Care Services Inc. - PHDC	Hand in Hand Home Child Care Services - PHDC	8
Municipalité régionale de York	Aurora Day Care Services Inc.	Aurora Day Care Services Inc.	7
Municipalité régionale de York	Hopscotch Daycare Services Ltd.	Hopscotch Daycare Services Ltd.	8
Municipalité régionale de York	HOPEFORYOU INC	HOPEFORYOU INC	1
Municipalité régionale de York	The York Region Day Care Hotline Inc - Wee Watch Private Home Day Care	The York Region Day Care Hotline Inc - Markham Wee Watch PHDC	19
Municipalité régionale de York	York Professional Care & Education Inc.	York Professional Care & Education - PHDC	4
Municipalité régionale de York	Trothen Circle Day Care Services Inc. - Wee Watch	Richmond Hill - Wee Watch Private Home Day Care	10
Municipalité régionale de York	Main Street Day Care Services Inc. - Wee Watch Enriched Home Child Care	Main Street Day Care Services Inc. - Wee Watch Enriched Home Child Care	18
Municipalité régionale de York	FAMILY DAY CARE SERVICES	Family Day Care Services - Private Home Day Care	6
Municipalité régionale de York	Terrace Woods Day Care Services Inc.	Terrace Woods Day Care Services Inc. - PHDC	20
<b>Total pour la municipalité régionale de York</b>			<b>101</b>
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	VILLE DE THUNDER BAY	City of Thunder Bay Private Home Child Care Program	12
<b>Total pour le conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay</b>			<b>12</b>
Comtés unis de Leeds et Grenville	Brockville and Area YMCA	Brockville YM/YWCA Private Home Day Care	11
<b>Total pour les comtés unis de Leeds et Grenville</b>			<b>11</b>
Comtés unis de Prescott-Russell	Comtés unis de Prescott et Russell/United Counties of Prescott and Russell	Agence de garde familiale agréée de Prescott-Russell Home Child Care Agency	27
<b>Total pour les comtés unis de Prescott-Russell</b>			<b>27</b>
<b>Total</b>			<b>3710</b>